

Comité de Pilotage NATURA 2000 du 27 octobre 2015

Compte-rendu de séance

Après avoir salué l'ensemble des membres participants au COPIL, Monsieur Eddie BOUTTERA, Sous-Préfet de Montluçon, ouvre la séance dont il assurera la Présidence jusqu'à la désignation de la nouvelle Présidence parmi les membres du Comité de Pilotage.

1 - Recomposition du Comité de Pilotage

Suite à la demande formulée à l'occasion du précédent Comité de Pilotage, l'association Chauve-souris Auvergne qui souhaite rejoindre les rangs du COPIL est invitée à se présenter et à expliquer ses motivations. Monsieur Lilian GIRARD présente brièvement l'association d'envergure régionale qui a pour objet l'observation et la préservation des chauves-souris. La présence de diverses espèces de chauves-souris sur le périmètre du site NATURA 2000 des Gorges du Haut Cher a poussé l'association à faire part de son souhait de rejoindre le COPIL. En outre, l'association siège aujourd'hui dans les Comités de Pilotage de chaque autre site Natura 2000 de la région Auvergne.

Monsieur MAIRE (Maire de Saint-Genest) et Monsieur GLOMOT (Maire de Villebret), font part de leurs réserves à l'encontre de l'entrée d'une nouvelle association au sein du COPIL. Ils rappellent, qu'une surreprésentation des associations de protection de l'environnement au sein du COPIL risquerait de résulter dans une série d'interdictions ou de fermetures de sites au public dans le but de préserver les espèces et les milieux sensibles (exemple du Château de l'Ours qui abrite notamment des chauves-souris et qu'ils ne souhaitent pas voir fermé au public sous ce prétexte).

Monsieur GIRARD se montre rassurant en expliquant que malgré la présence de l'association dans l'ensemble des COPIL Natura 2000 d'Auvergne, à ce jour aucun site n'a été fermé au public dans le but de protéger une espèce. En revanche, la présence d'associations telles que Chauve-souris Auvergne, permet d'apporter un soutien technique et une connaissance scientifique afin de valoriser les sites et les protéger par des actions pédagogiques de sensibilisation vers le grand public.

Monsieur Christian CHITO ajoute que les associations siégeant au COPIL ne sont pas membres votant. Ainsi, les conseils ou éclairages apportés par les associations dans le cadre du COPIL ne sont que des recommandations qui n'ont pas de caractère obligatoire.

Madame GAGNIERE (Maire de Mazirat) et Messieurs MAIRE et GLOMOT expriment leur accord avec l'accent mis par Monsieur GIRARD sur l'importance de la pédagogie et de la sensibilisation plutôt que de la restriction.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que seuls les représentants des collectivités territoriales ont le droit de vote. Après avoir vérifié le quorum et s'être assuré qu'il n'y ait pas d'opposition à un vote à main levée, Monsieur le Sous-Préfet soumet l'intégration de l'association Chauve-souris Auvergne au vote du COPIL. L'intégration de l'association au COPIL est approuvée à l'unanimité des membres votant.

2 - Portage de la gestion du site Natura 2000

Monsieur PIEL, représentant la DREAL Auvergne, rappelle que seul le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, porteur de la gestion du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher sur la précédente période, a fait acte de candidature pour cette nouvelle période.

Monsieur le Sous-Préfet, après avoir vérifié qu'il n'y ait pas d'opposition à un vote à main levée, soumet le renouvellement de la convention de transfert Etat-PETR pour le portage de la gestion du site Natura 2000. Le renouvellement de la convention est accepté à l'unanimité des membres votants.

3 - Election de la Présidence du Comité de Pilotage

Monsieur le Sous-Préfet recueille les candidatures à la Présidence du Comité de Pilotage Natura 2000.

Monsieur Christian CHITO fait acte de candidature. Nul autre candidat ne se fait connaître.

Monsieur le Sous-Préfet, après avoir vérifié qu'il n'y ait pas d'opposition à un vote à main levée, soumet l'élection de la Présidence du COPIL au vote. Monsieur Christian CHITO est désigné Président à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Sous-Préfet félicite le nouveau Président du COPIL et lui rend la tenue de la séance.

4 - Présentation du programme d'animation 2015 / 2016

Le Président du COPIL rappelle l'historique de l'animation du site depuis 2009, date à laquelle le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est devenu structure porteuse de la gestion du site Natura 2000. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avait délégué, pour la période 2009-2012, l'animation du site au Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier. En 2012, le CEN Allier n'ayant pas renouvelé sa candidature pour l'animation du site, l'animation avait été confiée, pour la période 2012-2015, au CPIE Tronçais. Conséquemment aux difficultés et la déstructuration du CPIE en 2014, aucune animation effective n'a pu être conduite durant plusieurs mois. Lors du dernier appel à candidature pour l'animation 2015-2018 du site Natura 2000, le CEN Allier a été retenu parmi les candidats.

Le Président laisse donc la parole à Monsieur Florian VERON (Chargé de Mission CEN Allier) pour une présentation du programme d'actions pour la période 2015-2016.

Cette période sera consacrée au maintien d'un socle d'actions à reconduire : articulation technique et financière entre le Pays, le COPIL et le CEN ; Veille locale, information des acteurs locaux ; Promotion et aide à la souscription des outils contractuels Natura (contrat Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, etc...) ; Aide technique aux porteurs de projets ; Suivi des politiques publiques et projets territoriaux...

Un certain nombre d'actions seront également reprises et poursuivies : Elaboration et engagement du dispositif agro-environnemental ; Mobilisation du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau » ; Synthèse et valorisation des travaux de restauration des landes de Nerdre ; Finalisation de l'étude de faisabilité d'une restauration des pelouses et milieux ouverts relictuels des gorges (la Viale)...

Enfin, Monsieur VERON rappelle l'existence du site <http://gorges-haut-cher.n2000.fr> qui permet de diffuser un certain nombre d'informations auprès du grand public, mais aussi un accès documentaire dans une section réservée aux membres du Comité de Pilotage.

5 - Actualités Natura 2000

Monsieur VERON présente brièvement les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (qui remplacent les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées). Le nouveau périmètre d'application de ces MAEC est étendu de plus de 200 ha par rapport à l'ancien périmètre notamment par la prise en compte de parcelles cadastrales entières (ce qui n'était pas le cas précédemment). Les représentants de la Chambre d'Agriculture font cependant remarquer que le durcissement des mesures et leur orientation très environnementale laissent moins de place à l'agriculture dans ces nouvelles mesures.

Monsieur VERON informe également les membres du COPIL qu'il n'y aura plus, comme cela pouvait être le cas précédemment, d'exonération sur les taxes foncières sur le foncier non bâti dans le cadre de la Charte Natura 2000. Dorénavant, la Charte sera un simple engagement moral qui ne sera plus accompagné de mesures incitatives.

Enfin, Madame Yveline DUBILLON, Directrice du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, rappelle que le Document d'Objectifs datant de 2005, il conviendra d'engager en 2016 une réflexion sur sa révision. Monsieur PIEL confirme cette nécessité.

6 - Questions diverses

Le Président interroge les membres du Comité de Pilotage pour savoir s'il y a des questions que ceux-ci souhaitent voir aborder.

Monsieur PINON, Président de l'association « Haut-Cher et Combrailles, d'aujourd'hui à demain » et représentant de l'association « Allier Nature » souhaite aborder deux questions : les comptes rendus de séance et l'évaluation d'incidence de l'Enduro Moto 2014.

Monsieur PINON suggère que chaque réunion du COPIL commence par l'approbation du compte-rendu de la séance précédente. Le Président interroge les autres membres du COPIL. Personne ne s'opposant à cette suggestion, le principe est admis et sera suivi dès la prochaine réunion qui commencera par l'approbation du compte-rendu de la présente séance.

En second lieu, Monsieur PINON fait part de son souhait de revenir sur l'évaluation d'incidence de l'événement sportif « Enduro Moto » de juillet 2014 dont le tracé passait sur le site Natura 2000.

Concernant cette question, Monsieur PIEL (DREAL Auvergne) rappelle la procédure concernant les études d'incidences. Les évaluations d'incidence sont préalables à des manifestations sportives (comme dans le cas de l'Enduro Moto). Elles font l'objet d'une étude préalable permettant d'effectuer un constat de départ. Ces évaluations donnent lieu à des échanges entre les services de l'Etat, les acteurs et les élus locaux. Dans le cas précis de l'Enduro, certains risques de détérioration ayant été identifiés en cas de mauvais temps, un arrêté préfectoral avait été pris par précaution afin de garantir un itinéraire de substitution en cas de pluie. De plus, les services de police tels que l'ONEMA ont effectué des contrôles avant, pendant et après la manifestation. La DREAL considère que le suivi de toutes ces mesures s'est fait de manière exemplaire et que les objectifs ont été atteints.

Monsieur PINON est en désaccord avec ces conclusions. Il souhaite constituer un groupe d'observateurs qui pourrait se rendre sur place pour constater les traces laissées par l'événement.

MM MAIRE, GLOMOT et CHITO rappellent que toutes les obligations imposées par les services de l'Etat ont été suivies et qu'il faut trouver un juste milieu pour garantir à chacun la jouissance des sites. Monsieur CHITO précise qu'en tant que Président, il avait d'ailleurs alerté les services de l'Etat qui avaient spécialement délégué huit agents mobilisés pour la surveillance du site pendant la manifestation qui avait lieu en week-end. Monsieur le Sous-Préfet confirme que les manifestations de ce genre (Quad et Enduro) ont fait l'objet de mesures exceptionnelles afin de préserver au mieux les sites. De plus, Monsieur CHITO rappelle que la constitution d'un tel groupe d'observateurs sur la base du volontariat n'aurait aucune valeur d'expertise scientifique.

Monsieur PINON réitère sa demande d'organiser un groupe d'observation. Le Président interroge les membres présents pour savoir s'il y a parmi eux des volontaires. Aucun volontaire ne s'étant fait connaître, le groupe ne peut être constitué. Il est en revanche suggérer de réaffirmer le principe d'associer les membres du COPIL aux services de l'Etat et à l'animateur du site lors des visites préalables pour les prochaines manifestations de ce type. Le Président du COPIL interroge Monsieur PINON pour savoir si cette solution répond à ses attentes. Monsieur PINON reste en désaccord avec la décision prise par le COPIL.

Après avoir vérifié que personne parmi l'assemblée ne souhaite aborder d'autres questions diverses, le Président remercie les membres de leur présence et clôture la séance.

Approuvé le 15 juin 2016, à Marcillat-en-Combraille

Le Président du Comité de Pilotage



Christian CHITO